Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20260427-CC_2026_76-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 27/04/2026
Délibération n°13

L'an deux mille vingt-six, lundi vingt-sept avril à dix-huit heures, se sont réunis, les membres du Conseil communautaire de REDON Agglomération, sous la présidence de M. Jean-François MARY, Président, dûment convoqués le lundi vingt du mois d'avril deux mille vingt-six.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	62
Présents	55
Votants	59
Vote	
Pour	59
Contre	0
Abstention	0

En présence de l'ensemble des membres du Conseil communautaire à l'exception de :
Yvonnick PERRIN, Maire de Sixt-sur-Aff, donne Pouvoir à Nathalie BERTY, Gaël PICHON, déléguée de Béganne, donne Pouvoir à Anthony DEBOUARD, Gilles BERTRAND, délégué de Plessé, donne Pouvoir à Sylvie LECLERC, Rose-Line PREVERT, Maire de Lieuron, donne Pouvoir à Marie-Laure PONDARD, Daniel BARRE, délégué de Bains-sur-Oust, Rémi BESLE, délégué de Plessé, Fabrice SANCHEZ, Maire de Massérac, remplacé par son suppléant, Marie-Claire BONHOMME, déléguée de Rieux

Secrétaire de séance : Fabienne GLET

ECONOMIE – DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE REDON AGGLOMERATION AU SEIN DU GIP CAMPUS ESPRIT INDUSTRIES

La présente délibération a pour objet de désigner les représentants de REDON Agglomération au sein du GIP Campus ESPRIT Industries.

Rapport de Monsieur Jean-François MARY, Président,

Dans le cadre de sa politique de développement de la formation supérieure, REDON Agglomération a fondé, aux côtés notamment de la Région Bretagne, de la CCI d'Ille-et-Vilaine et de la Ville de Redon, le groupement d'intérêt public (G.I.P.) Campus ESPRIT Industries.

L'objet du GIP Campus ESPRIT Industries est d'assurer (art.4 – convention constitutive) :

- Le déploiement de l'enseignement supérieur en animant la mise en œuvre de nouvelles formations et en assurant le portage de formations ;
- Le déploiement de formations en apprentissage et d'actions relevant de la formation professionnelle des salariés et des demandeurs d'emplois ;
- Le développement de l'innovation en assurant la promotion des transferts technologiques et en favorisant la mise en œuvre de programmes de recherche ;
- L'émergence d'une vie étudiante et, le cas échéant, la participation à des portages immobiliers ;
- Les partenariats entre l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur ;
- La participation à des projets d'envergure interrégionale, nationale et internationale entrant dans son objet.

Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20260427-CC_2026_76-DE

La participation de REDON Agglomération s'inscrit dans le cadre de sa compétence recherche et enseignement supérieur (art 5.3-12 des statuts de REDON Agglomération) :

- *« Définition et animation d'un schéma directeur Recherche et Enseignement Supérieur ;*
- *« Actions et financements liés au développement de la recherche, de l'innovation et de l'enseignement supérieur sur le territoire ;*
- *« Actions et financements liés à l'implantation et au développement d'établissements de recherche, d'innovation et d'enseignement supérieur sur le territoire ;*
- *« Participation à la gouvernance d'établissements de recherche, d'innovation et d'enseignement supérieur ».*

L'article 7 de la convention constitutive du GIP Campus ESPRIT Industries prévoit que REDON Agglomération est représenté par 1 personne équivalant à 8 voix (14,28% des droits statutaires).

VU la convention constitutive du G.I.P. Campus ESPRIT Industries et notamment son article 7 ;

VU les statuts de REDON Agglomération et notamment son article 5.3-12 ;

CONSIDERANT le renouvellement des instances communautaires de REDON Agglomération ;

Sur ce rapport, le Conseil communautaire décide :

- **de valider la représentation suivante de REDON Agglomération au sein du GIP Campus ESPRIT Industries**

Titulaire	Suppléant
Jean-François MARY	Laurent SULLEROT

- **d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document afférent à cette décision.**

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTÉES A 59 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance
Le 27/04/2026

La Secrétaire de séance

Fabienne GLET

Le Président,

Jean-François MARY

REDON Agglomération
Bretagne Sud
3 Charles Billard
35 605 REDON
Tél : 02 99 70 34 34